

DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU :

MARDI 08 NOVEMBRE 2011

* * * * *

L'an deux mil onze, le mardi huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur KOCK Francis, Maire

Etaient présents: Mesdames DE RÉ Agnès, VIGNERON Anne-Marie, DELPECH Nadège et Messieurs REMY Jean-Jacques, DUROS Jean-Louis, BOULANGER Serge, DEMARQUE Francis, NOUVIAN Claude, LEJA Jean-Pierre, CARON Bernard.

Absents excusés :

LEQUEUX Jean-Paul qui donne pouvoir à Mr KOCK Francis
JOLY Cyrille qui donne pouvoir à Mme VIGNERON Anne-Marie

Madame DE RÉ Agnès a été élue secrétaire de séance.

* * * * *

Ouverture de la séance à 19 heures 35

Salle polyvalente: forfait entretien :

Mr Le Maire informe l'assemblée de l'avis défavorable de la commission de sécurité lors de son passage de vérification à la salle polyvalente. De nombreuses demandes auprès d'entreprises et organismes agréés ont été effectués:

- Organisme agréé pour la vérification de l'électricité
- La mise en place de rampe d'accès pour l'escalier extérieur
- La mise en place de barre dans les toilettes handicapées
- Installation d'une alarme type 4
- La société pour la vérification de la gazinière ne répond pas aux appels. Mr DEMARQUE informe que les sociétés agréés qualigaz peuvent convenir.

Nouvelle réunion le 18 novembre avec la commission en préfecture pour étudier les modifications et la mise en place des nouvelles demandes.

Mme VIGNERON Anne-Marie informe l'assemblée qu'un plot sur le parvis de la salle a été descellé par un automobiliste, lors de la bourse aux jouets. Celui-ci ne s'est pas connaître. Mr le Maire signale qu'il sera, à nouveau, scellé par les employés communaux.

Le Champ Marot – Avenant :

Mr Le Maire informe l'assemblée qu'un avenant au marché public a été proposé par Béta'ingénierie pour le goudronnage du champ marot ainsi que l'extension du réseau pluvial rue Saint Maurice, coût total 30.438,20 €uros. Le conseil municipal accepte l'avenant. Mr le maire signale qu'une réunion de chantier aura lieu afin de constater les réalisations. Mme VIGNERON Anne-Marie signale qu'il lui semble que la route fait de plus en plus de vagues. Mr LEJA Jean-Pierre signale également qu'un balayage devrait être fait pour pouvoir constater les irrégularités dans le goudronnage.

Mr le Maire propose afin de pouvoir régler la prochaine facture, après notifications des constats, d'établir une décision modificative:

Réfection de la rue le Champ Marot : Avenant au marché public :

- Du compte 2135 : « Installation général »
Opération 20114 "Aménagement local employés." - 10.000 €
Au compte 5151: « réseaux de voiries » +10.000 €
Opération : 20111 "aménagement Rue le Champ Marot"
- Du compte 21517 : « Véhicule »
Opération 20115 "véhicule" - 10.000 €
Au compte 2112 : « terrains de voiries » + 10.000 €
Opération : 20111 "aménagement Rue le Champ Marot"
- Du compte 020 : « dépenses imprévues » - 2.140 €
Au compte 2112 : « terrains de voiries » + 2.140 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative.

Ajout à l'ordre du jour :

Taxe d'aménagement:

Mr le Maire informe l'assemblée et donne lecture des textes concernant la modification de la taxe locale d'équipement en taxe d'aménagement. Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de fixer le taux à 1 % et ne souhaite pas mettre en place d'exonération.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES:

Mr Le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- Travaux Rue Saint Maurice : que les travaux effectués Rue Saint Maurice ont nécessité une prolongation de l'intervention. Suite à différents problèmes de soubassements fragilisés, un expert a dû intervenir pour réaliser la suite des travaux qui devraient être terminés d'ici 15 jours.
- Projet d'école 2012: Que suite à la confirmation de la Directrice d'école que le projet culturel englobe toutes les classes pour l'année scolaire 2011/2012, il a signé le dossier ci-rapportant.
- Chiens: des courriers ont été envoyés aux propriétaires des chiens pour que le nécessaire soit fait afin de ne pas importuner le voisinage. De plus, il signale que lors de toute acquisition d'un animal, le propriétaire doit posséder tous les documents réglementaires.
- Resto du coeur: nouvelle adresse: 1 Rue des frères Doumer à Anizy – Permanences en novembre les lundis et jeudis à compter du 14/11.
- Bulletin municipal: demande à Mr DUROS Jean-Louis de modifier la date de réception fixée au 15 novembre pour le 30 novembre concernant les articles des associations. Il signale que le bulletin sortira en décembre. Mr Caron demande si une réunion des membres de la commission pourra être faite pour ce bulletin.
- Eclairage public: du problème connu et déjà signalé concernant le non-fonctionnement de l'éclairage public dans certaines rues. La SETI sera sollicitée pour la mise en place des sujets de Noël.
- Vitesse excessive: que suite à diverses discussions avec la gendarmerie, il a été constaté que la signalisation de nos rues n'est plus adaptée au trafic routier. Un rendez-vous sera pris auprès de Mr QUESTROY, chargé de l'ATESAT, pour établir un bilan et prévision des modifications à appliquer.
- Matériels divers: que le godet, l'épandeur ont été livrés par l'entreprise Mécafor. Mr DEMARQUE demande où en est l'achat du vidéoprojecteur. Mme BOULARD signale que la commande a été faite auprès de CDiscout pro. En attente de la livraison. Mme de Ré signale que le dossier auto laveuse est en attente de l'accord de subvention.
- Archives: que suite à la formation «archives» faite par la secrétaire de mairie, la responsabilité concernant la salle d'archive est celle du maire. La détention de dossiers originaux ou copies au domicile d'un membre du Conseil est illégale et amendable.

Départ à 21 heures de Mme DELPECH Nadège qui donne pouvoir à Mme DE RE Agnès

- Logiciel Mairie: que suite à des renseignements pris auprès de la trésorerie, la modification du logiciel n'est plus obligatoire. Le dossier de remplacement des logiciels est mis en réserve des obligations administratives.

Monsieur le Maire donne la parole à ses conseillers :

Mme DE RE Agnès :

- Ruelle du four: Elle signale qu'un courrier a été transmis au propriétaire d'un logement se situant au 18 rue Saint Maurice pour informer de l'interdiction de circuler par la Ruelle du Four pour accéder à la propriété par l'arrière du terrain. Mr CARON signale qu'aucune barrière n'a été mise en place. Une vérification et la mise en place de bloc sera réalisée.

Mr REMY Jean-Jacques:

- Il souhaite que le bilan financier soit établi en décembre avec une programmation des opérations financières 2012-2013 afin de pouvoir connaître la faisabilité du remplacement de la chaudière gaz et ses canalisations. Il souhaiterait faire appel à un cabinet conseil. Mme DE RE Agnès souhaiterait que ce projet englobe aussi un projet de modification du mode de chauffage ainsi que l'isolation afin de limiter les pertes énergétiques.

Mr NOUVIAN Claude informe l'assemblée que :

- Que suite à son rendez-vous avec un responsable du sirtom, il y aurait possibilité de faire une plateforme de retournement pour le véhicule poubelle, si le propriétaire de la parcelle du bas de la rue du pont de la vionne accepte de prêter environ 10 mètres de son terrain et ce par le biais d'une convention l'engageant pour une durée de plus de 10 ans. Le dossier est en cours.
- Pour la rue de Bordet, il y aurait aussi cette possibilité. Le terrain étant une propriété communale, des recherches seront faites pour envisager la faisabilité du projet.

Mr BOULANGER Serge:

- Il informe l'assemblée que l'opération brioche a rapporté 311 € 50 à l'APEI. Mr le Maire remercie les bénévoles pour cette belle réussite. Mr le Maire sollicite Mr BOULANGER pour aller acheter le nécessaire à la cérémonie du 11 novembre. Acceptation de Mr BOULANGER.

Séance levée à 21 h 30

Ainsi fait et délibéré, ont signé les membres présents.

La Secrétaire de Séance
DE RÉ Agnès

Le Maire
KOCK Francis